ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N 16

A Versailles le 26. 9bre 1776.

L'Académie peut, Monsieur, procéder aux Elections pour remplir les places vacantes tant dans la Classe des Conseillers, que dans celle des adjoints. Je ne vois point d'inconvénient d'accorder en même tems, comme vous le proposés, des Lettres d'adjoint vétéran à M. Pian dont la retraite paroit maintenant constante, et en conséquence l'académie mettra également sa place à l'Election dans le nombre de Mrs les académiciens libres qui auront montré le plus de zele et de talens pour ses travaux.

A l'égard de l'Election de Mrs les officiers, la Compagnie peut également s'en occuper si elle ne juge pas à propos de continuer ceux qui sont actuellement en place. Je m'en rapporte sur cela à son suffrage.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Lamoignon

M. Bordenave. /.

IV 1201

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE

ARC 11
d. 52